

## DES CENTAINES D'ORGANISATIONS ALERTENT

Association des juges d'instruction, Ordre des avocats, Association syndicale des magistrats, MYRIA, Amnesty, Ligue des droits humains, CIRÉ, CNCD-11.11.11, Délégué général aux droits de l'enfant, Ligue des familles, Plateforme citoyenne de soutien aux réfugié-e-s, MOC, organisations syndicales... Ces derniers mois, les alertes se sont multipliées : une intrusion inacceptable dans la sphère privée et le domicile, des atteintes immenses aux droits fondamentaux, **un précédent dangereux pour l'Etat de droit.**

En mars, alors qu'on apprenait que même le Conseil d'Etat publiait un avis au vitriol, 200 organisations signaient un appel commun.

## SE MOBILISER CONTRE LES VISITES DOMICILIAIRES

En **2018**, une grande campagne a permis à près de **100 communes belges** de se déclarer « **Communes hospitalières** ». Ce mouvement a contribué à **mettre en échec** un projet du gouvernement Michel de « **visites domiciliaires** ».

**En 2026, le mouvement se relance.**

Rejoins-nous !  
<http://visitesdomiciliaires.be>

## FAISONS DE NOS QUARTIERS DES ZONES REFUGES

Au-delà des visites domiciliaires, partout en Europe et en Belgique, **la violence à l'égard des personnes exilées se durcit.** Face à la banalisation de l'extrême droite et ses idées, s'organiser et résister est pour certain-es une urgence vitale.

Regroupons-nous aussi pour agir au niveau de nos communes, nos quartiers, nos maisons. **Relançons des réseaux de solidarité**, hébergeons quand nous le pouvons, tissons nos liens. Faisons de nos quartiers et nos foyers des zones refuges.

Aujourd'hui, on bloquera les visites domiciliaires... et **demain, on gagnera la régularisation pour toutes !**

**TIENS-TOI INFORMÉ·E DE NOS  
ACTIONS À VENIR !  
IMPLIQUE-TOI AVEC NOUS !**



Ce projet de loi permettrait à la police de **forcer l'entrée d'un logement privé** lorsqu'elle pense qu'une personne sans papiers y est **hébergée**.

## STOP VISITES AUX DOMICILIAIRES

**NO ICE IN BELGIUM**



**J'ACCUEILLE QUI JE VEUX,  
QUAND JE VEUX.**

**FAISONS DE NOS MAISONS ET NOS  
QUARTIERS DES ZONES REFUGES**

Une initiative du réseau ADES, en articulation avec les appels du CIRÉ, du CNCD-11.11.11, de la LDH, de BelRefugees... visant à la mobilisation citoyenne contre les visites domiciliaires.

## CHASSER DES EXILÉ·E·S JUSQUE DANS NOS FOYERS

*Il est 5h30, et tout d'un coup, réveil en sursaut : on sonne à la porte. Toute la famille et les enfants se réveillent. Gyrophares dans la rue, ça tambourine ; c'est la police, qui vient arrêter Hosnia, une femme sans-papiers que vous hébergiez depuis quelques semaines pour l'enfermer en centre fermé puis la renvoyer à l'étranger... si vous n'ouvrez pas, la police a amené un serrurier, elle va forcer la porte, puis fouiller la maison (avec ou sans votre accord).*

Ce cauchemar, c'est la perspective qui pourrait attendre des familles en Belgique si le **projet de « visites domiciliaires »** est voté. Ce projet de loi du gouvernement Arizona permettrait à la police de **pénétrer dans une habitation privée** si elle soupçonne qu'une personne sans papiers y réside ou y est hébergée, si un juge d'instruction l'autorise.

Ces rafles de migrant·e·s pourraient avoir lieu **dès 5h du matin et jusqu'à 21h...** en ce compris **en présence d'enfants**. Et **sans droit au recours**.

## UN PROJET « POUR NOTRE SÉCURITÉ » ? NON, POUR RAFLER DES ÉTRANGER·E·S

Le gouvernement explique que cette loi vise à arrêter des personnes dont on pense qu'elles pourraient être « dangereuses pour l'ordre public ou la sécurité nationale » (un critère bien flou...).

C'est oublier qu'aujourd'hui, **la police dispose déjà des moyens légaux nécessaires** pour entrer dans un domicile de force et y appréhender une personne dangereuse ou (potentiellement) criminelle (et ce, indépendamment de sa couleur de peau, sa situation administrative ou ses papiers) ! Un juge d'instruction peut délivrer un mandat d'arrêt, d'amener ou de perquisition, **dans le cadre d'une procédure pénale**.

Pas de faux-semblants sur le vrai objectif. Ce projet de loi existe parce que certains veulent pouvoir se passer des garanties et protections d'une procédure pénale pour pouvoir forcer les portes de nos habitations afin de **rafler des exilé·e·s et de les déporter à l'étranger**.

**Cette loi ne crée pas de la sécurité : c'est l'inverse**. Elle terrorise des personnes sans titre de séjour. Et elle apeure des citoyen·ne·s belges qui hébergent solidairement des personnes exilées.

## AUJOURD'HUI : LE « DANGER POUR L'ORDRE PUBLIC » ET DEMAIN : *ICE EN BELGIQUE ?*

Le projet de loi vise aujourd'hui à arrêter des personnes susceptibles de causer un danger pour l' « ordre public ». A savoir : **participer à une manifestation non-autorisée, mendier en rue, travailler au noir, ce sont des troubles à l'ordre public...**

Regardons autour de nous : qui imaginait il y a 10 ans que l'extrême-droite serait au pouvoir ou à ses portes aux Etats-Unis, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Flandre ? Qui sera au pouvoir en Belgique dans 3 ans, dans 5 ans ? Dans ce contexte, **permettre à l'Etat de pénétrer de force dans nos domiciles pour y chasser les populations ciblées par l'extrême-droite serait le pire des précédents**. Et aucune « balise » ou condition ne tiendra fort longtemps une fois que le principe de l'inviolabilité du domicile sera tombé.

Veut-on laisser faire et que comme aux Etats-Unis avec ICE, l'Etat puisse terroriser et chasser les exilé·e·s **non seulement en rue, mais aussi dans nos foyers ?**